

L'AVENIR DES NORMES COMPTABLES MAROCAINES, FACE À L'AVENANT DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

Badr BAAMOUDI
Laboratoire CORHIS
Université Paul-Valéry Montpellier 3
(France)

RÉSUMÉ :

La recherche en normes comptables s'est penchée, il y a plus d'une décennie sur les normes comptables internationales, ces dernières ne cessent de gagner du terrain face aux normes nationales. Cette réalité imminente retient particulièrement notre attention, l'objet de notre thèse est de s'interroger sur l'avenir des normes comptables nationales face à la montée en puissance des normes comptables internationales. Les limites que présentes le système comptable national en matière de comparabilité des états financiers à l'échelle mondiale, constituent un obstacle majeur aux entreprises dans leur processus d'ouverture à l'international, l'obligation de tenir un double référentiel comptable demeure une nécessité pour toute entreprise désireuse de relever des fonds à l'internationale. Notre objectif est de revoir l'information comptable pour qu'elle soit exploitable par toutes les parties prenantes : banques, bailleurs de fonds, actionnaires et dirigeants.

Mots-clés : L'information comptable, la normalisation comptable, Code générale de normalisation comptable, les FULLS IFRS, les IFRS pour PME.

INTRODUCTION

La mondialisation a constitué un tournant majeur dans l'histoire économique et social des nations. La globalisation et l'harmonisation des normes sont la tendance. Le référentiel comptable international est fruit de ce souci d'unification de l'information et particulièrement l'information comptable.

La migration du système comptable marocain vers le référentiel comptable international, se présente comme un vrai challenge, un projet pharamineux pour le normalisateur Marocain. Notre travail s'inscrit dans cette dynamique, notre objectif est d'apporter des réponses sur les perspectives d'adoption des normes internationales au Maroc.

Notre recherche s'articule autour de ce sujet, le présent document présente notre projet en clarifiant son contexte, sa problématique, son hypothèse centrale, son intérêt et ses objectifs. Ensuite, nous détaillerons le cadre théorique de cette recherche, ainsi que sa Méthodologie de recherche. Enfin, nous aborderons les résultats, les préconisations et les Perspectives de ce travail.

1- INTRODUCTION GÉNÉRALE DE THÈSE

1.1. Le contexte de recherche

Au Maroc, le droit comptable tel que nous le connaissons aujourd'hui est l'aboutissement de plusieurs visions et orientations politique. Le code général de normalisation comptable est instauré début des années 1990, dans le but de consacrer une autonomie du droit comptable et d'organiser la profession comptable. La vision économique de l'entreprise est plus prépondérante, des nouveaux concepts voient le jour comme l'image fidèle par exemple. Cette dynamique de normalisation s'est poursuivie durant les années 1990, par plusieurs plans comptables sectoriels (le plan comptable des établissements de crédit, des assurances, des associations, des coopératives ...) et par un renforcement des textes de lois, liés aux sociétés commerciales et marché financier (la réforme de la bourse).

Cependant, l'activité de normalisation comptable et depuis la dernière réforme comptable de 1992, est absolument dans une phase d'immobilisme, à l'exception de quelques déclinaisons en termes de plans comptables sectorielles et de dispositions particulières pour quelques catégories d'entreprises. Durant les années 2000, les réformes au Maroc se multiplient (réforme du code de travail, du dahir des obligations et contrats, du code du commerce...). Des réformes et des mises à niveau initiées par le législateur et par les pouvoir public, pour ouvrir le pays d'avantage et pour améliorer son attractivité. Des efforts dans tous les sens et à tous les niveaux.

En 2007, pour soutenir les politiques et les efforts d'ouverture du marché financier marocain, l'autorité de ce dernier a rendu obligatoire l'adoption des normes IFRS pour les sociétés cotées, pour leurs comptes consolidés. Afin de fournir aux investisseurs étrangers, des états financiers compréhensibles et comparables dans leur doctrine comptable et financière. Actuellement au Maroc, les entreprises non cotées n'ont aucune obligation de publier des comptes consolidés, encore moins selon le référentiel comptable international. Pour le moment l'application des normes IFRS est exclusive aux établissements de crédit, aux entreprises publiques, aux groupes internationaux installés au Maroc et aux groupes non financiers cotés. Face à la remontée en puissance des normes internationale, le Maroc a expressément communiqué en 2013, lors des deuxièmes assises de la Comptabilité, sa volonté à converger le Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) aux standards internationaux, en l'occurrence les normes IFRS, et ce, dans le but de mettre à niveau le dispositif comptable marocain aux tendances managériales contemporaines.

1.2. La problématique

La recherche sur les normes comptables marocaine s'est penchée durant cette dernière décennie, sur l'étude des points de divergences et de convergences qui existent entre le référentiel marocain et international, sur l'impact de l'immigration vers cette norme internationale et sur les perspectives de sa mise en place.

Les limites que présentes le système comptable national en matière de comparabilité des états financiers à l'échelle mondiale, créent un obstacle majeur qui entrave le processus d'ouverture des entreprises marocaine à l'international. Cette réalité imminente retient particulièrement notre attention et constitue un

sujet de recherche qui suscite parfaitement notre intérêt et attire notamment notre indiscretion.

L'intérêt porté au référentiel international se justifie par sa généralisation et son adoption sur un bon nombre de pays. S'interroger sur l'avenir des normes comptables nationales face à cette tendance de généralisation, constitue notre problématique principale, notre question de recherche est :

Jusqu'à quand, les normes comptable Marocaine, pourront tenir face à la montée en puissance des normes comptables internationale ?

De cette question, il en découle plusieurs et mais pour notre cas, nous désignerons pratiquement quelques questions, qui seront les bases de nos hypothèses de travail :

L'information comptable issue du référentiel comptable marocain, est-elle exploitable au même degré par toutes les parties prenantes (administration fiscale, banques, bailleurs de fonds, actionnaires et dirigeants) ?. Les entreprises marocaines, sont-elles toutes capables de tenir deux référentiels comptables distincts, est ce qu'elles ont toutes, les moyens humains et matériels, pour manipuler avec deux normes comptables ?

Conscient de la complexité de mise en place des normes FULLS IFRS pour les PME le normalisateur international a conçu le modèle IFRS spéciale PME dans le souci de généralisation et d'adaptation de la norme pour toutes les catégories d'entreprises. Mais est ce que toutes les PME Marocaines seront-elles capables de mettre en place les IFRS PME, malgré leur simplicité relative ?

L'adoption d'une norme étrangère quel que soit son degré de simplicité, reste un chantier organisationnel qui demande des moyens, un savoir-faire et avant tout une volonté managériale, l'ensemble de ces conditions ne se réunissent pas souvent chez l'essentiel des petites et moyennes entreprises marocaines. Dans l'impossibilité d'adopter ce référentiel international par toutes les PME, faut-il revoir une nouvelle présentation des états financiers Marocain ?

1.3. Les hypothèses

Pour répondre à ces questions, nous avons opté pour trois hypothèses de travail :
Hypothèse 1 : Les normes IFRS sont compliqué à mettre en place pour l'essentiel des entreprises marocaine, elles sont plus adaptées aux grands groupes et aux entreprises cotées en bourses : à ce stade et compte tenu de la réalité du tissu économique nationale : principalement formé par des petites et moyennes entreprises, l'adoption des normes internationales exige une taille critique et des compétences particulières.

C'est un savoir-faire spécifique qui dépasse la pratique comptable nationale, un cadre conceptuel, des finalités et des destinataires complètement différents à chacun des deux référentiels (Benhayoun & Marghich, 2018). En 2007 les sociétés cotées en bourse au Maroc non pas eu le choix, l'autorité des marchés financiers à rendu la tenue de la comptabilité selon le référentiel international obligatoire et elles ont adopté à l'unanimité les normes internationales. Ces choix législatifs ne sont pas fruit du hasard, ni un simple effet de tendance, c'est choix stratégique d'ouverture qui s'inscrit dans une perspective de globalisation et d'harmonisation. L'adoption des nouvelles normes n'est pas l'exclusivité des entreprises cotées, les groupes exportateurs et ceux ayant d'étroites relations d'affaires à l'étranger ont fait aussi ce choix, mais volontairement, car la mise en place d'un tel dispositif est tributaire de la disponibilité des moyens humains qualifié et du matériel adéquat.

Hypothèse 2 : Les petites et moyennes entreprises ne seront pas toutes capables d'adopter les FULLS IFRS, les IFRS PME seront la solution la plus adéquate, pour migrer vers le référentiel international : Il est clair que les FULLS IFRS reste plus appropriés pour les grandes entreprises, la taille est un déterminant clé pour l'adoption de ce référentiel, d'ailleurs ce constat a été vérifié par plusieurs recherches scientifiques (Ahsina,2012) ; (Taouab, Ahsina & Dagfri, 2014). Cette donnée a incité l'IASB à concevoir une version plus légère et plus simplifiée destinés aux petites et moyennes entreprises, dans le but d'élargir de plus en plus leurs champs d'action.

Le tissu économique Marocain est composé principalement des petites et moyennes entreprises, avec des effectifs réduits et des moyens techniques maîtrisés pour ne pas écrire limités, donc d'emblée les FULLS IFRS sont hors de portée et leurs mises en place serait du sort de l'irréel compte tenu de cette réalité. Les IFRS PME, seront l'étape la plus logique pour changer de référentiel, c'est la façon la plus simple et la plus logique compte tenu des contraintes organisationnelles, financières et structurelles de la majorité des entreprises marocaine. C'est le premier choix à tester par le normalisateur marocain dans sa phase de transition et de transformation.

Hypothèse 3: Une nouvelle présentation des états financiers inspirée du référentiel international, qui utilisent la même base d'information comptable, pourra élever le CGNC au même niveau que le référentiel IFRS : Il nous a paru judicieux, de vouloir tester une nouvelle présentation des états financiers en normes CGNC, qui satisfait les mêmes finalités et objectifs que les normes IFRS, sans changement du cadre conceptuel. Cette nouvelle présentation des états financiers répondra à un double objectif : Continuer à utiliser le référentiel actuel pour répondre aux contraintes réglementaire et mettre à la disposition des utilisateurs de états financiers, une information financière fiable et de qualité à l'instar de son homologue international. La nouvelle présentation, impliquera la révision de plusieurs concepts et principes jusque-là, relevant d'un domaine infranchissable par les chercheurs, celui de la réglementation comptable. Toutefois, la finalité recherchée, nous poussera à franchir ce cap, nous analyserons certains principes et normes, pour pallier le cas échéant, aux défaillances des présentations actuelles des états financiers actuels.

1.4. L'intérêt scientifique du sujet

L'intérêt scientifique du sujet, peut être vu selon plusieurs angles, pour notre cas, nous nous focaliserons sur deux points de vue, à savoir :

- Du point de vue des pratiques sociales de gestion :
- L'intérêt académique du sujet.

Le processus d'ouverture et d'internationalisation auquel s'est inscrit le pays, est un choix stratégique, qui suppose une veille permanente, face aux nouvelles règles et normes d'affaires. L'adoption de la normalisation comptable internationale sera un atout, un avantage concurrentiel en faveur du Maroc. D'ailleurs, la crise sanitaire du COVID en est le témoin, notre façon de voir le monde n'est plus la même et l'entreprise n'est pas du reste. L'anticipation et le comportement avant-gardiste sont désormais la règle, il n'est plus conseillé d'attendre, il faut anticiper, prendre le risque et franchir le pas.

Du point de vue de l'intérêt académique du sujet, Les normes IFRS ont été introduit au Maroc en 2007, depuis ils ont servi de sujet pour un certain nombre de travaux de recherche, qui variés de recherches documentaires à recherches de terrains et qui porte sur les normes comptables internationales complète FULLS IFRS et les normes spécifiques aux PME. La revue de littérature sur le sujet (ES-SAYEH, 2019) montre que les différentes recherches documentaires réalisées jusqu'à la, traitent essentiellement les points de différence et de similitude qui existent entre les deux référentiels, leurs enjeux, les intérêts de leur mise en place et le bien-fondé de ce choix de convergence vers ces normes.

Les recherches de terrains selon la même revue, portent principalement sur les critères de supériorité des normes internationales, l'analyse des critères de choix de mise en place des normes, l'évaluation de l'impact de l'adoption du référentiel international et sur l'impact de l'utilisation d'une ou plusieurs normes spécifiques. La recherche sur les normes comptables au Maroc, reste un toujours un sujet d'actualité, il faut aussi noter que « *les limites de la recherche pratique sur les FULLS IFRS, les études se font d'une manière générale, c'est-à-dire ne portent pas sur une ou des normes spécifiques et porte sur tous les secteurs, une seule étude qui a porté sur le secteur de gaz et pétrole* » (ES-SAYEH, 2019).

Pour les normes IFRS PME, c'est un sujet peu étudié et sur lequel il faut se pencher, « *Au niveau national, la recherche sur la norme IFRS pour PME est quasi absente avec seulement trois articles publiés. Les études sur la norme IFRS pour PME au Maroc sont soit de nature ex ante soit portant sur des études comparatives avec le référentiel national* » ES-SAYEH,2019).

Dans le même ordre d'idée « *les limites de la recherche sur la norme IFRS pour PME, on peut noter l'absence d'étude comparative entre les normes comptables marocaines et chaque disposition de la norme IFRS pour PME, afin de relever les points de ressemblance et de divergence, ainsi qu'une présence quasi-absente des études de terrain portant sur la norme IFRS pour PME* » ES-SAYEH,2019).

1.5. L'objectif de la recherche

Notre travail de recherche s'articule autour des normes comptables marocaines, il s'interroge sur leur avenir, un avenir contingent qui ne dépend pas des acteurs économiques seules, mais d'une multitude d'intervenants internes et externes, dans cet environnement économique et social. L'information comptable dans tous ses états, brute ou traitée, est toujours la base de toute décision managériale, ce constat n'est pas la conclusion d'une revue littéraire ni d'une analyse technique, c'est l'aboutissement d'une longue expérience en domaines des finances en tant que consultant, banquier et comptable.

Cette défaillance à mon avis fonctionnel ne devrait pas être prise à la légère, car en tant que manipulateur d'abord, ensuite en tant utilisateur de cette information comptable, le doute rayonne et cet immobilisme que nous supportons, finira par prendre le dessus un jour, où on sera le moins préparé, le plus surpris et amené à faire le jeu. L'objectif de ce travail de recherche est la création de connaissances autour de cette notion peu traitée par les chercheurs, l'avenir des normes comptables marocaine, en vérifiant les critères qui motivent le choix d'immigrer pour les normes internationales, cela d'une part, d'autre part en testant les nouvelles normes simplifiées.

Au-delà de l'analyse des contraintes d'adoption des référentiels comptables internationaux, nous proposerons dans le cadre de notre recherche une solution

que nous qualifions d'hybride : Une nouvelle présentation des états financiers actuels, inspirée des recommandations des utilisateurs et du référentiel comptable international.

Enfin, ce travail de recherche, sera en guise de recueil utile pour plusieurs destinataires : chercheurs, praticiens, étudiant et curieux, il pourra même servir de base pour le normalisateur marocain dans sa démarche de transformation et de mise à niveau du référentiel comptable actuel.

2. LE CADRE THÉORIQUE

2.1. Les concepts clés

La comptabilité est toujours considérée comme techniques ou pratique menant à un résultat précis, même chez ses praticiens, ils la considèrent ainsi, pour ceux les plus avisés, ils diront que c'est *l'algèbre du droit*. Mais est ce que la comptabilité est effectivement ça ? Est-ce que toutes les normes doivent être qualifiées ainsi ? Pour répondre à cette question, nous définirons d'abord le mot comptabilité et son histoire dans sa globalité, pour ensuite aborder la recherche en comptabilité ainsi que les différents courants et idéologies déterminantes dans la conception des différentes normes et référentiels comptables.

La comptabilité est définie dans Larousse comme « *Instrument fondamental de la connaissance des phénomènes économiques par l'établissement et la tenue des comptes, l'enregistrement et le classement des mouvements de valeurs impliqués par une activité économique* », il est clair que ces définitions de la comptabilité sont les conséquences des changements survenus dans l'environnement économique et social. Mais pour définir la comptabilité, nous ne contenterons pas de le faire en une phrase ou un paragraphe, pour la définir à mon sens rien ne le fera mieux que de restituer son histoire. La comptabilité telle que nous la connaissons aujourd'hui, est l'aboutissement des différents changements accomplis dans le domaine des affaires.

La tenue des comptes est une pratique ancienne, chaque commerçant avait son suivi et ses comptes, le tournant de cette histoire, est la découverte de la comptabilité en partie double, en Italie au XIIIe siècle ou au XIIIe siècle. « *Cette technique comptable progressa jusqu'en 1494, date à laquelle le franciscain mathématicien Luca Pacioli publia le premier ouvrage (1) comptable* » (BELHADJ AHMED, 2018). A partir de cette première publication, les techniques comptables vont s'ouvrir afin d'élargir conjointement la pratique et l'écrit du métier. Au XIX siècle, on assiste à un développement industriel et commercial, une croissance multidimensionnel « *Ces principaux facteurs accélèrent de façon marquée le développement des techniques comptables, en particulier la mise au point de méthodes comptables particulières nommées récemment « comptabilité de management* » (BELHADJ AHMED, 2018).

Ce développement industriel, c'est accompagné d'une émergence des marchés financiers, les sociétés par actions marque définitivement la différence entre les propriétaires et les gestionnaires. « *Les actionnaires autant que propriétaires exigèrent des états financiers précis, complets, objectifs et uniformes dans des délais précis* ». (BELHADJ AHMED, 2018). Le XXe siècle, la globalisation des marchés, l'objectif escompté à la comptabilité, n'est plus le même, l'information comptable n'est plus l'exclusivité des propriétaires ; à partir de cette période, on

commence à reconnaître d'autres utilisateurs importants tels que les bailleurs de fonds et les créanciers qui existent souvent sur plusieurs pays.

Il est clair que le choix d'une définition précise de la comptabilité s'avère un peu difficile en défilant son historique, c'est une notion qui a évolué et qui évoluera au fil du temps, et pour répondre à notre question initiale **la comptabilité est-elle l'algèbre du droit ?** Nous pensons que la recherche d'une définition n'est pas la solution la plus adéquate, et pour répondre à cette question, il est plus judicieux d'adorer la comptabilité en tant que science.

2.2 Le cadre théorique de la recherche

En piochant dans la littérature « *Selon Breton (2016), la comptabilité est une activité essentiellement sociale. Il soutient en effet que [1] La recherche comptable est une institution en elle-même [...] L'étude de la comptabilité, quand elle cesse d'être une technique pour devenir une science humaine, nous en dit aussi long sur l'humain que l'étude d'autres activités. Le but du système économique est de procéder à l'allocation optimale des ressources et celui de la comptabilité de l'y aider en produisant l'information dont les agents ont besoin* » (Breton, 2016, p.77).

De ce fait, on peut donc dire que la comptabilité, et surtout les connaissances acquises à travers elle, constitue une science ou un corpus scientifique (Dicko, 2019). Selon Chevalier (2000), la recherche en comptabilité peut être observée à deux niveaux :

- **Une recherche fondamentale**, appelé aussi recherche pure : son objectif principal est d'expliquer d'une façon adéquate et satisfaisante des phénomènes observés et par conséquent développer des lois, des théories et des concepts.
- **Une recherche appliquée** : son objectif principal, résoudre un problème et son succès sera apprécié par le succès avec lequel le problème a été résolu.

La recherche en comptabilité est riche et variée. « *Elle porte sur de nombreux sujets, qui ne touchent pas toujours tout à fait à la comptabilité, mais qui peuvent tourner autour de la notion de « performance comptable et financière ».* Ainsi, beaucoup de chercheurs en comptabilité étudient des sujets liés à de nombreux domaines, notamment les sujets qui sont davantage d'ordre managérial général, si l'on considère, bien sûr, que la comptabilité est l'une des spécialités du management » (Dicko, 2019).

En ce sens, la plupart des théories utilisées dans les recherches en comptabilité trouvent leurs sources dans d'autres disciplines managériales. Principalement les théories de l'organisation, les théories sociologiques, les théories psychologiques, les théories philosophiques et dans d'autres. Cependant, il existe des théories qui découlent purement de la comptabilité. Avant de détailler les théories purement comptables, nous allons d'abord définir la théorie comptable, selon Colasse « *la théorie comptable est un ensemble d'idées, de concepts abstraits, plus ou moins organisés, appliqué à la pratique comptable* » (Colasse, 2000), il propose une classification fondée sur trois courants de théories comptables :

- **Les théories descriptives** visent à décrire la pratique comptable par le dévoilement et l'explicitation de ses principes fondamentaux ; **ce sont des théories de la comptabilité.**

- ***Les théories normatives*** sont destinées à servir de guide à la pratique, elles ont potentiellement une fonction d'encadrement et de régulation ; ***ce sont des théories pour la comptabilité.***

- ***Les théories explicatives*** constituent des interprétations des pratiques et des comportements comptables ; ***ce sont des théories sur la comptabilité.***

Les deux premiers courants représentent l'essentiel des cadres conceptuel des référentiels comptables existants, par exemple le référentiel comptable marocain trouve ses sources des théories descriptives, à contrario le cadre conceptuel des normes comptables internationales est influencé par les théories normatives. Cependant, le courant explicatif, s'oppose complètement aux autres courant du fait de ses visées cognitive et explicative, il est donc considéré comme une véritable théorie scientifique. Ces théories garantissent une conception nouvelle très différente de la théorisation comptable classique (descriptive et normative).

Deux économistes Watt et Zimmerman sont considérés comme les fondateurs de ce courant dit aussi positif, exploitant des recherches issues de la recherche normative, ils ont conclu que *les théories normatives engendrent des alibis offerts aux praticiens, lors de l'élaboration d'une nouvelle norme comptable par exemple ; qui sont utilisées pour justifier et défendre leurs intérêts en procurant un argumentaire théorique.*

L'objectif principal de la théorie positive en comptabilité de gestion est d'expliquer et de prédire le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable. Le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable est ainsi analysée par Zimmerman (1979) en exploitant la relation d'agence telle que définie par Jensen et Meckling (1976). (Avelé 2013). La théorie positive de la comptabilité n'est pas applicable seule, elle est souvent combinée à d'autres théorie comme la théorie du signal, mais elle se marie parfaitement avec la théorie de l'agence, car elles se réunissent sur plusieurs volets : même approche « marché libre et individu rationnel » et portent toutes les deux sur les choix et le comportement des acteurs de l'entreprise.

La recherche comptable a très récemment connu une nouvelle arrivée, une théorie qui se trouve complètement à l'opposé de toutes les autres théories précédentes, «la nouvelle théorie comptable » initié Le professeur Breton dans son ouvrage *Postmodern Accounting Theory: An Institutional Approach*, publié en 2019. Selon lui cette nouvelle théorie de la comptabilité, *doit comporter deux aspects principaux: un aspect sociologique, étant donné que la comptabilité est un objet social (comme tous les autres objets sociaux), et un aspect psychologique, qui est ralenti a la prise de décision des informations produites par la comptabilité (Dicko, 2019).*

Notre travail de recherche s'inscrit dans une perspective de recherche appliquée, car notre objectif principal est de trouver une solution pour remédier aux problèmes du référentiel comptable marocain. Ce projet ne peut pas être relié à un courant théorique typique, car sa spécificité, sa dimension et le nombre d'acteurs mobilisés dans cette recherche, rend cette classification difficile pour le moment. Cet objectif alloué à notre travail de recherche sur le référentiel comptable Marocain, pratiquement touche de près ou de loin, tous les courants de la théorie comptable à savoir : descriptif, normatif et explicatif, notre travail consistera à approcher ces différents courants, pour comprendre parfaitement le cadre conceptuel de chaque norme. Une intention particulière sera attribuée aux deux

dernières théories « la théorie positive de la comptabilité » et « la nouvelle théorie de la comptabilité », car au-delà de la notion de normalisation et d'adaptation des référentiels, le facteur déterminant dans cette démarche de recherche est l'utilisateur de cette comptabilité, qui se trouve au centre de ces deux théories comptables.

3. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE ET SON PROTOCOLE

3.1 Choix de la méthodologie de recherche

La problématique traitée dans le cadre de ce travail de recherche est fruit du terrain lui-même, en travaillant dans les services financiers et en ayant la responsabilité de la tenue de la comptabilité et du Reporting, mon constat été le suivant : l'information issue de la comptabilité marocaine à son état brut, ne servait pas souvent à la prise de décision.

Notre travail de recherche s'inscrit dans une perspective de recherche scientifique, elle est définie en tant qu'« *activité visant à produire de nouvelles connaissances sur des objets identifiés ou à créer des connaissances sur des problématiques nouvelles ou mal étudiées* » (SAVALL, 2018) ; Comme toute recherche, il est important de préciser son positionnement épistémologique pour renforcer sa légitimité. Le chercheur a le choix entre deux paradigmes épistémologiques principaux : le paradigme positiviste et le paradigme constructiviste, c'est ce dernier que nous adoptons pour notre recherche, car notre sujet et notre objet sont dépendant.

« Le paradigme positiviste repose sur l'hypothèse déterministe que la réalité possède sa propre essence, ce qui permet une indépendance du sujet et de l'objet. Il considère le monde social comme étant déterminé par des lois qu'il est nécessaire de découvrir ».

« Le paradigme constructiviste est basé sur une hypothèse relativiste, c'est-à-dire que la réalité n'existe pas. Ce sont les acteurs qui construisent socialement la réalité à partir de leurs interprétations. Plus précisément, ce sont les interactions entre ces derniers qui les amènent à donner un sens à leur réalité. Dans le constructivisme, il y a une dépendance du sujet et de l'objet »

Selon Le Moigne (1990) les sciences de gestion se définissent par leur projet et non par leur objet. De plus, pour Savall et Zardet (2004) les sciences de gestion étant par nature des sciences expérimentales, véhiculent une capacité de changement sinon de transformation. Cette recherche s'articule autour de ce constat, l'étude des normes comptables devra nous permettre de statuer sur leur avenir.

Les hypothèses de travail posées sont élaborées selon un raisonnement bien défini et bien structuré pour répondre parfaitement à la problématique posée afin d'assurer une production de connaissances scientifiquement valables.

Pour David la plupart des raisonnements scientifiques suivant leurs objectifs de recherche, se réunissent dans une boucle de raisonnement répétitive abduction / déduction / induction. Précisant que : « *Cette boucle n'a pas besoin d'être parcourue intégralement par chaque chercheur ou au sein de chaque dispositif de recherche : il suffit qu'elle le soit collectivement dans la communauté scientifique* ». Ainsi la déduction, permet de générer des conséquences, l'induction d'établir des règles générales, et l'abduction de construire des hypothèses (David, 2000).

Le but étant de créer des connaissances comme le mentionne Carantini (1990), « *toute connaissance commence par des hypothèses et aboutit à des observations encadrées par des hypothèses, ces observations stimulent des réajustements des hypothèses, donc de nouvelles observations, et ainsi à l'infini* ».

La problématique de notre recherche, est originellement fruit des expériences et des observations cumulées tout au long de notre parcours professionnel, elle a été construite selon plusieurs niveaux de raisonnements :

- *Un niveau descriptif* : le but principal de ce niveau de raisonnement est de décrire un objet de recherche, en occurrence les normes IFRS sont compliquées à mettre en place pour l'essentiel des entreprises marocaine.
- *Un niveau explicatif* par déduction : il vise à initier une interprétation ou une explication aux éléments et événements décrits. Les petites et moyennes entreprises ne seront pas capables d'adopter les FULLS IFRS, ces normes sont plus adaptées aux grands groupes et aux entreprises cotées en bourses ;
- *Un niveau prescriptif*, par induction : cela consiste à "découvrir des régularités à partir de l'observation de l'objet, et à formuler des hypothèses à partir de l'observation" (Savall, Zardet 128, 2004). Dans l'impossibilité d'immigrer vers la norme internationale pour toutes les entreprises, une nouvelle présentation des états financiers pourra être la solution et sera perspective pour le référentiel marocain.

Il faut préciser que notre recherche vient du terrain et elle est réalisée pour le terrain, pour partager de nouvelles connaissances et améliorer une situation observée. Cette recherche à tous les traits d'une recherche-intervention, pour plusieurs raisons, la plus pertinente est *l'impossible neutralité du chercheur*. Enfin la méthode de recherche choisie et qui correspond parfaitement à notre vision et nos objectifs est *l'approche qualimétrique*, car elle « *offre un éventail très riche d'éléments qualitatifs, quantitatifs et financiers qui permet de mieux représenter les objets observés ainsi que les énoncés théoriques produits par la recherche* » (SAVALL, 2018).

3.2 Le terrain le planning de recherche

Notre travail de recherche est fruit d'observations effectuées sur le terrain, avant de décrire ce dernier, nous tenons à rappeler notre problématique de recherche, car c'est le point de départ pour la délimitation de notre champ de recherche. Notre problématique s'articule autour de l'avenir des normes comptables marocaines, face au développement des normes internationales. Notre champ de recherche est les normes comptables Marocaine et internationales, mais par rapport à ces dernières, nous nous limitons aux normes spécifiques pour les petites et moyennes entreprises, peu étudiées au contexte marocain. Toutefois les FULLS IFRS, feront aussi partie de ce champ, mais l'intérêt sera porté à l'analyse des facteurs déterminants, pour la migration vers ces normes. Nous essayerons de décortiquer les moyens humains et matériels nécessaires pour pouvoir tenir deux référentiels comptables aussi hétérogènes qu'ils soient.

Notre objectif de recherche nous dicte parfaitement son terrain, les petites et moyennes entreprises constituent principalement notre cible, toutefois ce terrain reste très vague. Nous avons opté pour une recherche-intervention, dans ce mode de recherche, nous ne pouvons pas dissocier le chercheur de son terrain de recherche. Nous avons l'opportunité de travail dans un groupe internationale multi-secteurs, qui encourage l'apprentissage et la recherche, ce projet s'inscrit

parfaitement dans cette optique et sera d'une grande utilité pour notre groupe. Les entreprises nationales auront aussi l'occasion de tester la faisabilité de cette nouvelle approche.

En travaillant dans la direction financière d'un groupe de renom, nous disposons à portée de main, d'un très grand nombre d'informations et de données. Cependant, ce terrain, ne permet pas de constituer un échantillon représentatif pour notre travail de recherche. L'intégration d'autres établissements à notre échantillon est primordiale. Toutefois, avant toute action, la définition et la délimitation de notre terrain demeure essentiel. Notre étude s'articule autour de trois aspects qui sont :

- La vérification des facteurs déterminants, pour la tenue d'un double référentiel comptable : notre échantillon sera composé de cinq entreprises cotées, de différents secteurs d'activités et de deux grands groupes non cotés, dont le groupe ou nous travaillons actuellement.

- L'analyse de l'adaptabilité des normes IFRS PME, pour les PME marocaine : notre second échantillon comportera six petites et moyennes entreprises des services. Quatre parmi ces entreprises sont dans nos périmètres d'interventions, soit en travail effectif, soit en conseil.

- La proposition d'une nouvelle présentation des états financiers marocains : le même échantillon retenu, pour l'analyse de l'adaptabilité des normes IFRS PME sera maintenu. Toutefois, pour la particularité de cette étape, un échantillon d'utilisateurs des états financiers sera constitué en parallèle par des comptables, des responsables financiers, des directeurs. Ces utilisateurs constitueront la source d'inspiration de la nouvelle présentation et seront les premiers à la tester.

Comme nous l'avons vu, notre démarche de *recherche-intervention d'ordre qualimétrique* nous conduira à plusieurs cycles successifs de recherche. Nous prévoyons d'avoir plusieurs cycles pendant ces trois ans, avec des phases d'immersion sur le terrain et des phases de distanciation du terrain, qui ne seront pas toujours visible dans le cadre de notre travail. Nous exposons ci-après les grandes phases d'immersion et de distanciation prévues dans le cadre de notre recherche. Ce planning sera souvent sujet à modification et réajustement au fur et à mesure de l'évolution de notre question de recherche :

D'emblée nous avons entamé notre processus de recherche par **une première phase de distanciation avec une revue de littérature**. Cette revue de littérature initiale a porté sur les questions liées à la recherche en gestion et sur le sujet et ses mots clés. Elle a permis de positionner notre recherche et a permis de conclure une première question de recherche ainsi que ses hypothèses.

Ensuite, nous prévoyons une **phase d'immersion sous la forme d'une recherche-intervention d'ordre qualimétrique** afin de traiter notre première hypothèse. Nous approcherons notre échantillon pour recueillir le maximum d'information sur ces hypothèses. Pour rappel deux des sept entreprises à analyser sont dans notre périmètre d'intervention, pour les autres sociétés, elles sont toutes cotées en bourse, l'information devra être recueillie sur le terrain.

Naturellement, après cette phase d'immersion, nous entamerons **une deuxième phase de distanciation pour le traitement des données collectées et pour approfondir nos connaissances sur le sujet**. Une revue de littérature plus approfondie sur les normes IFRS PME devra être réalisée. Cette phase devra être

assortie par deux publications : la première portera sur la présentation des résultats de la première hypothèse ; la deuxième sera une revue de littérature sur les normes IFRS PME.

A cette seconde phase de destination, succède **une seconde phase d'immersion sous la forme d'une recherche-intervention** qui se caractérise par un essai pratique des normes étudiées sur notre deuxième échantillon. Nous allons vérifier la faisabilité d'une transition vers ces normes internationales simplifiées. En parallèle à cette étape, nous commencerons à recueillir chez les utilisateurs, moyennant les entretiens, les prérequis d'une nouvelle présentation des états financiers marocains.

Une troisième phase de distanciation commencera pour traiter et analyser les résultats de la seconde phase d'immersion pour statuer sur notre deuxième hypothèse, et commencer la phase de conception du nouveau modèle grâce aux résultats des entretiens et grâce aux conclusions des études de faisabilités. Pour garder la même tendance, les résultats des tests et des entretiens devront faire l'objet de publication scientifique.

La conception d'un nouveau modèle supposera normalement son test. Pour valider la profitabilité de la nouvelle présentation, une **autre phase d'immersion sous la forme d'une recherche-intervention** nous permettra de réaliser des entretiens directs, avec les utilisateurs de ces nouveaux états financiers, pour recueillir leurs avis et suggestions.

Notre recherche sera clôturée par **une phase de distanciation** où on capitalisera les différents résultats obtenus. Cette phase de finalisation de notre travail de recherche, sera conclue par notre rapport final. Les diverses phases citées supra, ne sont pas précisées dans le temps, car dans le cadre d'une *recherche-intervention*, entant que chercheur ne nous pouvons pas se dissocier de notre terrain, notre transition entre ces phases est tellement fluide et inaperçue.

4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Notre sujet de recherche est le résultat d'une longue période d'observation sur le terrain, c'est une réflexion que nous avons développée au fil de nos diverses années d'expériences. Nous avons entamé notre parcours de recherche par une phase de distanciation du terrain et d'immersion en littérature scientifique.

Cette première étape nous a permis d'affiner notre problématique et de tirer pas mal de conclusion sur notre sujet.

La revue de littérature des différentes recherches menées sur les normes IFRS au Maroc, nous a permis de relever un bon nombre de constats et de conclusions. Ces travaux variés de recherche documentaire à recherches sur le terrain. L'ensemble de ces recherches ont été menées sur des durées d'une année. Les différentes recherches documentaires feuilletées, traitent principalement les enjeux d'adoption des normes comptables internationales ainsi que leurs spécificités par rapport aux normes comptables marocaines, dans leur contexte le plus global. Aucune étude effectuée n'était dans le détail de chaque norme par rapport à son homologue locale.

Les différentes études comparatives se sont réalisées sur le code général de normalisation comptable commun à toutes les entreprises. Les référentiels comptables sectoriels, comme celui des banques par exemple, n'ont jamais été

traités en recherche, malgré que ce secteur est le premier à avoir introduit les normes internationales au Maroc. Il y a lieu d'ajouter que nous n'avons trouvé que peu de recherches documentaires sur les normes IFRS PME, ce volet est vraiment très peu exploré. Aucune étude comparative n'est disponible sur ces normes comptables internationales par rapport aux normes comptables marocaines.

Noter aussi qu'aucun travail de recherche ne s'est penché sur la question d'une mise à niveau des normes comptable nationale. C'est un sujet que les chercheurs évitent pour le simple prétexte : que c'est la vocation du normalisateur marocaine et que c'est lui seul, habilité à traiter un tel projet.

Par rapport aux recherches pratiques sur les normes comptables internationales, la généralité est toujours la tendance. Les travaux effectués ne spécifient pas une norme ou un secteur précis pour l'étudier à part-entière, pratiquement sur les recherches parcourues, deux, seulement, traitent la question, une dans le secteur de l'immobilier et une dans le secteur du gaz & pétrole. Les différentes recherches sont aussi accomplies sur une courte durée ne dépassant pas une année.

Enfin, la rareté d'études documentaires sur les normes comptables internationales spéciales PME, est très ressenti dans les recherches sur le terrain, on note une quasi-absence des études de terrain réalisées sur la norme IFRS pour PME.

5. LES PRÉCONISATIONS

L'analyse des différents travaux de recherches qui ont été effectués sur les normes IFRS au Maroc, qu'il s'agit des normes FULLS IFRS ou IFRS pour PME, nous incite à faire quelques recommandations sur ce sujet. Deux aspects retiennent particulièrement notre intérêt, il s'agit primo de ce caractère général observé d'une façon transversale sur de nombreuses recherches ; deuzio la durée allouée à la majorité des études reste contestable.

Il serait plus profitable, que les prochains travaux de recherche, soient réalisés par secteur d'activité, pour en tirer le maximum d'information sur un créneau d'activité économique particulièrement. Chaque secteur a ses caractéristiques qui forment ses points forts et ses points faibles. L'étude de l'impact des normes spécifiques par secteur, permettra d'établir des modes d'emploi et des kits pratiques de mises en place des normes internationales spécifiques.

La recherche en normes comptable ne peut se limiter à un acte ponctuel, c'est un travail de longue haleine. Ce sujet de recherche ne pourra être limité dans le temps, c'est un travail pluriannuel qui doit être réalisé, car jusqu'à présent, nous ne disposons pas d'étude d'impact de ces normes internationales complètes et spécifiques sur le long terme. Les différents travaux devront tendre vers l'exhaustivité pour tous les référentiels et doivent présenter le maximum de données possibles. Les revues de littératures parcourues jusqu'au là, devront être plus approfondies et structurées. Les normes comptables internationales pour PME nécessiteront d'être mise à la loupe dans le détail.

En conclusion, la recherche sur les normes comptables devra se faire conjointement avec le normalisateur, car l'essentiel de ce travail de conceptualisation et de préparation ne peut se faire en dehors des laboratoires de recherches scientifiques. Un premier pat devra se faire de part et d'autre, car le but est plus important que n'importe quel orgueil.

6. LES PERSPECTIVES

L'ensemble de nos propositions nous ont fait rebondir sur des perspectives de recherche aussi prometteuses. Les IFRS pour PME constituent un champ de recherche vierge, et non encore exploré. Il faut creuser davantage dans ce sujet, faire du benchmark et de l'exploration dans d'autres pays, rechercher d'autres expériences étrangères pour un transfert d'expertise. Toutefois, le champ des normes comptables internationales, offre beaucoup de pistes non encore parcourues, telles que l'aspect juridique, social, économique et culturel. La tenue d'un double référentiel comptable pour les sociétés cotées en bourses et les grands groupes est un constat concret, observé sur le terrain, cette réalité nous pousse à se poser la question *sur les coûts des performances cachées* d'une telle pratique.

CONCLUSION

Ce premier essai reste primaire, nos différentes hypothèses de travail peuvent être complétées ou complètement revu en fonction des échos recueillis sur notre terrain. Le premier état des lieux, demeure capital pour affiner notre projet de recherche. Toutefois, notre recherche est dans ses débuts et elle n'échappe pas à des limites. Certaines perspectives peuvent être intégrées, mais ce choix dépendra essentiellement des résultats collectés, prochainement.

En conclusion, ce travail de recherche s'inscrit dans une perspective de recherche-intervention, notre objectif principal est la création des connaissances par le terrain et pour ce terrain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Articles :

AVELE. D (2013) « La théorie positive de la comptabilité: Perspectives théorique et critique » Cahier électronique de la Faculté d'administration Faculté - © cahier 02-2013-Canada

-BAGHAR.N (2017). La normalisation comptable au Maroc : actualités, enjeux et perspectives. Conférence Internationale en Economie-Gestion & Commerce International. International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process-ESMB, (9), 1-14.

BELHADJ AHMED. N (2018) « Normalisation et recherche en comptabilité financière : de la formulation au classement des théories comptables » Revue Nour pour mes études économique « Numéro 6 : Juin 2018 / Volume 4 » / 505-512 ;

BENDDIH.M (2019) « Passage aux normes IAS/IFRS au Maroc : quels effets sur l'évaluation et le pilotage de la performance financière des groupes cotés ? Une exploration théorique » Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 5 : Octobre 2019 / Volume 2 : numéro 4 » p : 471 – 488

BENHAYOUN.I MARGHICH.A (2018) « le CGNC et la norme IFRS pour PMES : étude comparative entre les principes, concepts, états financiers et leurs éléments. », revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « numéro 5 : juin 2018 » /571-592 ;

ES-SAYEH. S (2019) « La recherche sur les normes IFRS au Maroc : une revue de littérature », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 9 : Juin 2019 / Volume 4 : numéro 1 » p : 41 – 59

HAMZANE.A, BAGHAR.N, EL MEZOUARI. S (2018). Adoption des normes comptables internationales IFRS au Maroc: essai d'analyse des enjeux et des contraintes de mise en œuvre pour le secteur immobilier. Revue de Consolidation Comptable et de Management de la Performance, (1), 1-21

SQALLI HOUSSAÏNI M. (2019) « Internationalisation des PME : Entre Chaînes de Valeur Mondiales et commerce électronique », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2 : numéro 2 » p : 01- 22

ZAIM.M ; BEY.Y ; MOUSSA.A (2018) « l'adoption des normes IAS/IFRS au Maroc : réalité et perspectives », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 4 : Mars 2018 » / 491-507

Ouvrages :

Anthony F.Buono, Henri Savall, Laurent Cappelletti - (parution 2019) La recherche-intervention Dans les entreprises et les organisations de la conception à la publication, INFORMATION AGE PUBLISHING, ING, pages 312.

Dicko, Saidatou - (parution 2019) Méthodologie de Recherche et Théories en Sciences Comptables, Éditeur Québec: Presses de l'Université du Québec, pages: 279.

Jean-Michel Plane - (parution 2019) Management des organisations, cinquième Editions Management Sup, Dunod, pages 313.

Laurent Cappelletti - (parution 2012) Le contrôle de gestion de l'immatériel Management Sup, Dunod, pages 191.

Rouba Chantiri, Bernard Colasse - (parution le 21/11/2019) Normaliser la comptabilité des entreprises Enjeux socio-organisationnels et jeux d'acteurs, Editions EMS, Collection Lectures-Relectures collection, 488 pages.